

**Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Service des Procédures Spéciales,
Palais Wilson, 52 Rue des Paquis**



Tout en réitérant au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sa pleine volonté de coopération avec les mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme, la Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler à l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Service des procédures spéciales, l'assurance de sa haute considération.

La Mission permanente invite le Service des procédures spéciales à poster l'adite réponse, qui a pourtant été transmise le 22 novembre 2021, sur le site internet dédié, au même titre que la communication suscitée.

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse présente ses compléments à l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Service des procédures spéciales et en référence à sa Note verbale N° MPAG/973 du 22 novembre 2021, relative à la réponse du Gouvernement algérien à la communication N° AL DZA 8/2021, du 27 septembre 2021, à l'honneur de lui indiquer que la Mission permanente a constaté, ce jour, que la réponse du Gouvernement algérien à cette communication, n'a pas été publiée sur le site internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

NOTE VERBALE

MPAG/N° : 989 / 21

MISSION PERMANENTE D'ALGERIE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES EN SUISSE

**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**



الهيئة العامة للجزائر
لدى مكتب الأمم المتحدة بخلاف
والمنظمات الدولية بسويسرا